

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance no 3 **Mardi 17 avril 2007, de 12h à 14h30 à la salle Herbette**

Procès-verbal Patrizia Ponti

Présents

Mmes Nathalie Chèvre
 Kayowa Mukundi-Muamba-Bipungu
 Patrizia Ponti.

MM. Roberto Baranzini
 Juan-Manuel Blanco
 Pierre Goloubinoff
 Paul Majcherczyk
 Patrick Michaux
 Jean-Michel Adam

Excusés

Mme Chantal Piot-Ziegler

M. Sandro Bertelli

Absent

MM François Dufresne

Ordre du jour :

Acceptation de l'ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 14 février
 2. L'accompagnement d'un professeur à la retraite dans le cadre de sa procédure d'accession à l'honorariat
 3. Les tâches de la CoPers:
 - 1) Transmission des informations
 Concept
 Outils : présentation du site
 4. Assemblée générale
 Rôle et pouvoir: pour la communication ou organe?
 Organisation par corps?
 Présence membres CoPers
 5. Suite de la discussion sur le projet de Règlement de la CoPers sur la base des "Statuts de la Commission du Personnel du Département des Finances de l'Etat de Vaud"
 6. Fixation des prochaines séances
 7. Divers
-

Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec ajout de quelques divers.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 14 février

Le président propose d'accepter en bloc les articles du projet de règlement du fait qu'ils ne sont pas définitifs et que le projet de Règlement sera soumis à 2 lectures.

Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Accompagnement d'un professeur à la retraite dans le cadre de sa procédure d'accession à l'honorariat

La Commission a été sollicitée pour l'accompagnement d'un professeur demandant son accession à l'honorariat.

Le Président de la Commission a participé à la séance de discussion entre le Professeur et le Conseil de Faculté.

Tout s'est déroulé correctement et chaque partie a pu s'exprimer librement.

3. Les tâches de la CoPers : I) Transmission des informations

Rappel selon la directive

- contribuer à diffuser l'information relative à la gestion des ressources humaines et préaviser sur les questions qui lui sont soumises dans ce cadre
- développer le dialogue entre la Direction de l'UNIL, les cadres et le personnel, en favorisant la communication et la concertation

Questions : à qui, quoi et comment.

Les informations importantes au sujet de la gestion du personnel et des conditions de travail sont généralement diffusées à toute la communauté universitaire pour le service des RH, via les listes de distribution.

Après discussion, il est proposé de considérer que la Commission devrait sélectionner et analyser certains sujets particulièrement importants, par exemple le nouveau calendrier académique, ou encore les problèmes liés au statut des assistants, et ensuite publier son avis.

A noter que la Commission est justement définie dans la loi comme un organe de diffusion mais aussi de dialogue entre la direction et le personnel.

Outils

- **Liste de distribution CoPers@unil.ch**
Les mails transmis à cette adresse email sont reçus par les 12 membres de la Commission.
Le Bureau se charge d'envoyer un accusé de réception.
Les membres traitent la demande selon les dispositions du règlement de la CoPers (encore en cours d'élaboration).
Le Bureau répond ensuite au requérant.
Lors des séances le Bureau résume le dossier. Une note confidentielle est portée au PV de séance.
- **Site WEB**
Un site WEB sera bientôt disponible à l'adresse : <http://www.unil.ch/copers>

4. Assemblée générale

Après discussion, la Commission a décidé de ne pas entrer en matière au sujet d'une Assemblée Générale, mais se réserve le droit de consulter la communauté universitaire selon les modalités qu'elle jugera nécessaires.

La Commission va contacter les diverses associations pour mieux les connaître, mais sans contraintes de règlement.

5. Projet de règlement

Article 10 abrogé.

Articles 32 proposition : majorité de 2/3 des membres pour les modifications du règlement.

Pour la prochaine séance il est convenu d'aborder la 1^{ère} lecture.

Chaque membre est invité à lire et analyser le projet de règlement et transmettre les éventuelles remarques à M. Michaux.

6. Prochaines séances

- Mardi 5 juin 2007, 10h15 - 12h, salle Herbette (salle à réserver) suivie par un repas en commun
- Lundi 18 juin 2007, 9h15 – 12h, salle Herbette (salle à réserver)

7. Divers

Présentation par Juan-Manuel Blanco de l'organigramme des divers organismes et associations de l'Unil.

M. Blanco distribue et commente le document qu'il a établi.

Il informe la Commission des difficultés rencontrées pour faire cet état des lieux et des remarques qui lui ont été adressées par ses divers interlocuteurs. L'activation de la CoPers semble soulever de nombreuses questions et des inquiétudes.

M. Baranzini informe la Commission au sujet de la note que la Direction a envoyé aux Facultés, note qui contient des renseignements sur les différentes Commissions qui existent à l'Unil.

La CoPers devra en tous cas se positionner face aux autres organismes, car elle est la seule à être définie dans la LUL.

La Commission remercie M. Blanco pour toutes les informations récoltées.

Nouveau calendrier académique.

Plusieurs questions se posent à ce sujet, en particulier quant aux conséquences de son application. Chaque corps va analyser la situation et ce point sera soulevé lors d'une prochaine séance.

Enseignants.

Une question est posée au sujet des lettres de recommandation.

Post-doctorants et non doctorant.

La question au sujet du statut de ces personnes, qui ne sont pas encore professeurs mais ne sont plus assistants, est soulevée et sera aussi proposée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.